

# LA CONTRIBUTION DU DÉVELOPPEMENT AUX DROITS DE L'HOMME EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Conférence Internationale  
Hernán Santa Cruz Dialogue - Conakry



“ Raviver l'esprit  
de la Déclaration  
universelle des droits  
de l'homme ”

13 juillet 2021

08h30 • 13h30

EN PRÉSENTIEL ET EN VIRTUEL  
ESPLANADE DU PALAIS DU PEUPLE,  
CONAKRY

Conférence placée sous le Haut  
patronage de **SEM le Professeur  
Alpha CONDE**, Chef de l'Etat,  
Président de la République



**RECONSTRUIRE  
EN MIEUX.**



NATIONS UNIES  
GUINÉE



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



---

## PERTINENCE ET ACTUALITÉ DE LA CONFÉRENCE HERNÁN SANTA CRUZ DE CONAKRY

---

Le droit au développement est au cœur de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, de la Vision 2063 de l'Union africaine et de l'Appel au changement du Secrétaire général des Nations Unies - un nouveau contrat social et un nouveau pacte mondial.

Depuis 2020, et grâce aux efforts conjugués des autorités et du système des Nations Unies, la Guinée est le premier pays pilote dans l'actualisation du droit au développement en Afrique.



La Conférence Internationale Hernán Santa Cruz de Conakry se tient au moment où trois autres importants processus dans lesquels la République de Guinée doit jouer un rôle de premier rang sont en cours à savoir :

- > La présidence du Groupe des 77 + Chine assurée par la République de Guinée.
- > La 5<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés qui se tiendra du 23 au 27 janvier 2022 à Doha, au Qatar.
- > Les travaux de rédaction de la Convention [des Nations Unies] sur le droit au développement.

---

## G77+CHINE COMME ESPACE DE PROMOTION DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT

---

A la tête du Groupe des 77 plus la Chine depuis le mois de janvier 2021 pour un mandat d'un an, la République de Guinée s'est engagée à promouvoir davantage le renforcement de la solidarité internationale à travers un plaidoyer actif en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement, la promotion de multilatéralisme et de la coopération internationale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Pour la Guinée, les défis auxquels sont confrontés les membres du G77 incluent en priorité la valorisation du capital humain, l'autonomisation des femmes et des filles, la promotion de l'emploi jeune, la lutte contre le changement climatique, l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Sa diplomatie est donc mieux placée pour promouvoir le droit au développement au sein du G77+la Chine.

---

## Cinquième conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA)

---

Les pays les moins avancés sont les pays les plus vulnérables selon trois critères : le revenu par habitant, le capital humain et la vulnérabilité économique et environnementale. Ils font donc partie des pays qui rencontrent les plus grands obstacles à la réalisation du droit au développement. L'Assemblée générale a décidé d'organiser la 5<sup>e</sup>

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés du 23 au 27 janvier 2022 à Doha, au Qatar. Cette conférence sera l'occasion d'adopter un nouveau programme d'action sur 10 ans pour les PMA qui sera crucial pour réaliser le droit au développement dans ces pays.

---

## LE PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT

---

Les travaux de rédaction du projet de convention sur le droit au développement se déroulent à Genève sous l'égide du Conseil des droits de l'homme. L'inspiration première de l'articulation moderne du droit au développement vient du juge Keba M'Baye du Sénégal, qui a soutenu en 1972 que le développement devait être considéré comme un droit. L'Afrique, et en son sein la Guinée est le

premier continent à avoir un instrument international juridiquement contraignant qui reconnaît le droit au développement. Il s'agit de la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples dont l'article 22 porte spécifiquement sur le droit au développement. La Guinée a été le deuxième pays à ratifier la Charte africaine en février 1982 (après le Mali).



## STRUCTURE

La Conférence Herman Santa Cruz est un événement international organisé dans le monde entier de 2020 à 2030 afin de stimuler un dialogue prospectif entre les leaders d'opinion et les décideurs sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), l'Agenda 2030 et le droit au développement. L'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) offrent un nouvel élan et des points d'entrée pour la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous, en particulier les droits socio-économiques.

Les ODD ne peuvent être réalisés que grâce à des partenariats mondiaux solides et à une coopération entre toutes les parties prenantes, y compris les universités et les groupes de réflexion, afin de stimuler les discussions et l'innovation. C'est pourquoi cette initiative implique de multiples acteurs à travers le monde qui participeront au dialogue Hernán Santa Cruz - dans le but d'organiser à terme un événement annuel dans chaque pays, à travers le monde entier.

---

## PROGRAMME

Le thème central de la "contribution du développement à la jouissance des droits de l'homme" s'inspire des résolutions 35/21 et 41/19 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'ouverture officielle en présence des plus hautes autorités de l'Etat et la participation des membres du Gouvernement, du corps diplomatique, du secteur privé, des organisations de société civile. Elle inclura une vidéo des messages de la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de Max Santa Cruz, petit-fils de Hernán Santa Cruz et d'autres autorités.

**La conférence comprendra trois panels :**

**Panel 1 :** Le droit au développement, les changements climatiques et la protection de l'environnement.

**Panel 2 :** Le droit au développement, la participation et la cohésion sociale.

**Panel 3 :** Le droit au développement au sein des G77+Chine.

---

## FORMAT PRÉSENTIEL, VIRTUEL ET EN LIVESTREAM

La conférence est organisée par le Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté avec le soutien du système des Nations Unies à travers le haut-commissariat aux droits de l'homme. Elle sera à la fois en présentiel et en virtuelle avec la possibilité d'interprétation simultanée anglais-français. La salle qui abritera la conférence accueillera une centaine d'invités et de panelistes de haut niveau.

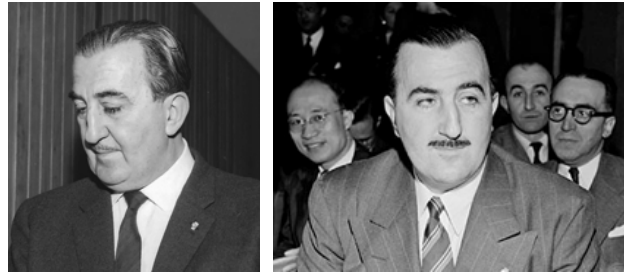
Elle sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux, chaînes de télévision et radios de proximité.



# À PROPOS DE HERNÁN SANTA CRUZ

## (Chili, 1906 -1999)

Hernán Santa Cruz a été l'un des premiers architectes du système des droits de l'homme de l'ONU. Diplomate chilien au sein de la Commission des droits de l'homme créée en 1947, et membre du Comité de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), il a contribué de manière décisive aux droits de l'homme en défendant les droits socio-économiques, ce qui a conduit à leur inclusion dans la Déclaration universelle, malgré les tentatives concertées de les exclure.



S'exprimant devant le Conseil économique et social en 1948, Santa Cruz a déclaré : "Notre tâche est de poursuivre l'étude progressive des facteurs déterminant les problèmes économiques et d'adopter des mesures pour y faire face, en établissant les mécanismes essentiels pour ces études et, si nécessaire, pour la mise en œuvre des mesures". Il a fait valoir que les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) incarnent des libertés dont tout le monde doit jouir et qui sont indissociables des droits civils et politiques. Santa Cruz a affirmé que sa délégation ne pouvait pas soutenir une déclaration qui n'englobe pas les droits socio-économiques, et que "le droit au travail, le droit à un salaire équitable, le droit à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale, et aux bienfaits de la culture et du progrès scientifique ne doivent pas être omis." Il a soutenu que tous les États avaient l'obligation de respecter tous les droits de l'homme, quelles que soient les formes de gouvernement ou les systèmes économiques qui y sont en place.

Hernán Santa Cruz a également soutenu activement les droits des migrants, en particulier le droit à la liberté de mouvement et le droit de quitter n'importe quel pays, affirmant que "la liberté de mouvement est le droit sacré de tout être humain et que ce principe doit être défendu et maintenu comme un élément nécessaire au progrès et à la civilisation."

Santa Cruz a également défendu des principes qui ont ensuite été inscrits dans la Déclaration sur le droit au développement, notamment la répartition équitable des bénéfices du progrès, la lutte contre les inégalités et les approches préventives. Par exemple, il a affirmé que "les inventions scientifiques doivent appartenir à la société et profiter à tous", et que "si l'on veut éliminer les causes de la guerre, il faut limiter la souveraineté des États par des considérations de solidarité et de coopération internationales, et élever le niveau économique des peuples du monde." Hernán Santa Cruz a soutenu la Charte des droits et devoirs économiques des États (1974), dont les États d'Amérique latine, en particulier le Mexique, le Chili et le Brésil, ont été le fer de lance. Dans ce contexte, il a fait valoir qu'en vertu de son inclusion dans les deux pactes relatifs aux droits de

l'homme, le droit à l'autodétermination, et notamment la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, était juridiquement contraignant.

La vision d'Hernán Santa Cruz d'un agenda des droits de l'homme intégré aux efforts multilatéraux plus larges en faveur du développement et de la paix a été illustrée par ses contributions à d'autres processus multilatéraux, notamment en sa qualité de président du Conseil économique et social, de rapporteur spécial des Nations unies sur la discrimination raciale, de président de la Conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et de diplomate du Chili, qui a soutenu la création de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). S'exprimant devant l'ECOSOC en 1948 pour soutenir la création de la CEPALC, Santa Cruz a fait remarquer que la sécurité collective universelle est essentielle au maintien de la paix et a fait allusion à la prévention des conflits qui "contiennent les graines d'une conflagration universelle". Convaincu du rôle potentiel des Nations unies et de la nécessité de corriger le déséquilibre entre les activités civiles, politiques et socio-économiques, il a souligné l'importance de la solidarité et de la coopération internationales. C'est dans cet esprit qu'il a été l'un des premiers à défendre le droit au développement lors de la troisième session de la CNUCED en 1972.

La vision et la mission d'Hernán Santa Cruz exposées ci-dessus sont en résonance avec le mandat et les priorités de ONU Droits de l'Homme, à savoir promouvoir et protéger tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement, corriger les inégalités économiques, prévenir les conflits, maintenir la paix et faire progresser les Objectifs de développement durable. L'éducation est la clé d'un changement positif. Lorsque les gens sont conscients de leurs droits socio-économiques, ils peuvent devenir des agents de changement habilités à les revendiquer. De même, une sensibilisation accrue parmi et entre les détenteurs d'obligations et toutes les parties prenantes peut améliorer leur capacité à respecter les droits socio-économiques.